



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ N°2025-1031

POLICE MUNICIPALE

OBJET : Réglementation du stationnement à l'occasion d'un déménagement sis 120 rue du Bocage à Saint-Cyr-sur-Loire.

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-CYR-SUR-LOIRE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu les décrets n° 85-807 du 30 juillet 1985, n° 86-475 du 14 mars 1986 et n° 86-476 du 16 mars 1986 précisant les pouvoirs de police du Maire, du Président du Conseil Général et du Préfet en matière de circulation routière,

Vu le code de la route,

Vu la demande de : **DEMENAGEMENTS BOURDIN – 19 bis rue des fonchers – 37190 DRUYE,**

Considérant que le déménagement nécessite de réglementer le stationnement,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services,

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Pour la journée **du vendredi 19 septembre 2025**, les mesures stipulées dans les articles suivants seront donc applicables :

- ▶ Autorisation de stationner les véhicules de déménagement sur 2 emplacements matérialisés sis 122 rue du Bocage avec matérialisation par pose de panneaux **AK5** en amont et aval,
- ▶ Interdiction de stationner pour les autres usagers sur les 2 emplacements précités par pose de panneaux **B6a1**,
- ▶ Autorisation de stationner les véhicules de déménagement le long du trottoir sis 120 rue du Bocage avec matérialisation par pose de panneaux **AK5** en amont et aval,
- ▶ L'accès aux services et aux riverains sera maintenu,
- ▶ La chaussée et la voie seront laissées propres,

AM n° 2025-1031

ACTE ADMINISTRATIF EXÉCUTOIRE LE

22 AOUT 2025

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, compte tenu de son affichage, de sa publication ou de sa notification, le caractère exécutoire de l'acte.

**Pour le Maire et par délégation,
Le Cinquième Adjoint délégué à la sécurité
publique,**



Fabrice BOIGARD

AM n° 2025-1031